

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE-EN-SALLAZ
Séance publique du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt le dix juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VILLE-EN-SALLAZ, convoqué le trois juillet deux mil vingt s'est réuni, salle Alphonse Vittoz, sous la présidence de Madame Laurette CHENEVAL, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice :15

Présents :10

Votants :12

Date de convocation : 03/07/2020

Présents : CHENEVAL Laurette, SOLLIER Marie, VERNANCHET Corinne, BUCHACA Joël, DEMOULIN Jean-Philippe, GERMAIN Grégory, JOLY Philippe, BIDAUT Céline, FILET François, BOTTOLIER-CURTET Christian

Absents représentés : DE MARCO-PENLOU Marine, LUCE Fabien

Absents excusés : PAUTLER Claude, MEURIER-TUPIN Christophe, PERROUX Maxime

Monsieur BOTTOLIER-CURTET Christian a été désigné secrétaire de séance.

▪ **DELIBERATIONS**

N°1 DELIBERATION N°2020-43 : Elections Sénatoriales – désignation de délégués et suppléants

Madame le Maire expose à l'assemblée que les Conseils municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2020.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste).

Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil municipal. Conformément à l'arrêté préfectoral du 30 juin 2020, Il y a lieu de procéder à l'élection de trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants pour la commune de Ville-en-Sallaz.

Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats peuvent se présenter soit isolément, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Les adjonctions et les suppressions de noms sont autorisées.

Le vote a lieu sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire préfectorale datée du 30 juin 2020,

Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2020-0203 du 30 juin 2020,

Considérant que la désignation des délégués titulaires et celle des délégués suppléants a lieu séparément,

Considérant que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués,

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Composition du bureau électoral :

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé, à l'ouverture du scrutin, comme suit :

- Mme le Maire, Laurette CHENEVAL, Présidente,
- Les deux membres du conseil municipal les plus âgés, à savoir : Philippe JOLY et François FILET,
- Les deux membres présents les plus jeunes, à savoir : Céline BIDAUT et Jean-Philippe DEMOULIN.

M. BOTTOLIER-CURTET Christian a été élu secrétaire de séance.

1. Sont candidats « délégués » :

- Monsieur Joël BUCHACA
- Madame Laurette CHENEVAL
- Madame Marie SOLLIER

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Monsieur Joël BUCHACA : 12 voix
- Madame Laurette CHENEVAL : 12 voix
- Madame Marie SOLLIER : 12 voix

Mme le Maire proclame les résultats :

Sont élus « délégués » :

- Monsieur Joël BUCHACA
- Madame Laurette CHENEVAL
- Madame Marie SOLLIER

2. Sont candidats « délégués suppléants » :

- Madame Corinne VERNANCHET
- Monsieur Christian BOTTOLIER-CURTET
- Monsieur Jean-Philippe DEMOULIN

Résultats des votes :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de bulletins dans l'urne : 12

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- Madame Corinne VERNANCHET : 12 voix
- Monsieur Christian BOTTOLIER-CURTET : 12 voix
- Monsieur Jean-Philippe DEMOULIN : 12 voix

Mme le Maire proclame les résultats :

Sont élus « délégués suppléants » :

- Madame Corinne VERNANCHET
- Monsieur Christian BOTTOLIER-CURTET
- Monsieur Jean-Philippe DEMOULIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- après avoir procédé au vote,
- à l'unanimité des votants,

PREND ACTE des dites proclamations ;

ELIT :

- délégués : Joël BUCHACA, Laurette CHENEVAL et Marie SOLLIER.

- suppléants : Corinne VERNANCHET, Christian BOTTOLIER-CURTET et Jean-Philippe DEMOULIN
appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2020.

N°2 DELIBERATION N°2020-44 : SOCIETE PUBLIQUE LOCALE : SPL 2D4R - Désignation des représentants permanents aux Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires

Madame le Maire rappelle que la commune est actionnaire de la Société Publique Locale 2D4R et qu'elle dispose d'une part dans le capital suffisant pour lui assurer au moins 2 sièges au sein de la société. De ce fait, notre collectivité doit nommer 2 représentants aux Assemblées Générales de la Société 2D4R.

Dans le cadre du renouvellement des mandats électifs locaux et conformément aux statuts de ladite société, il convient que nous procédions à la désignation de nos deux représentants aux Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la SPL 2D4R.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- entendu l'exposé de Madame le Maire,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

DESIGNE :

Monsieur Joël BUCHACA et Madame Marie SOLIER pour assurer la représentation de la Collectivité au sein des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires de la Société SPL 2D4R.

AUTORISE :

Ses représentants à accepter toute fonction qui pourrait leur être confiée par l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour et les questions ou points divers étant épuisés, la séance est levée à 20 heures 15.

Prochain Conseil Municipal : lundi 14 septembre 2020, 20h15 (date à confirmer).

Le Maire,

Laurette CHENEVAL.

Compte-rendu affiché le 13.07. 2020

L'intégralité des délibérations sont consultables en mairie